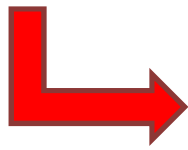


REFORME DE LA FISCALITE REFORME DES COTISATIONS PATRONALES



POUR SERVIR L'EMPLOI

- 130 milliards de fraude et d'évasion fiscales en France chaque année.
- 1,8 million d'entreprise (soit 1 sur 2, hors agriculture) sont soumises à l'impôt sur les sociétés.
- 172 milliards d'exonérations de cotisations sociales et fiscales au profit des entreprises en 2012, soit le tiers du déficit public auxquels s'ajoutent 20 milliards au titre du CICE, le Crédit d'Impôts Compétitivité emploi.
- 2170 milliardaires dans le monde, en hausse de 0,5 % en 1 an, avec une fortune qui progresse de 5,3% en moyenne
- 93 milliards d'€, c'est le montant du surcoût du capital (via les intérêts et les dividendes).

Développer la justice entre contribuables

Les questions de fiscalité sont d'actualité et nul doute qu'elles devraient prendre encore plus de consistance dans les semaines à venir.

Au 1^{er} janvier prochain, plusieurs modifications interviendront sur les taux de TVA. Le taux normal augmentera de 19,6% à 20%. Le taux intermédiaire augmentera de 7% à 10%. Ce taux concerne notamment la restauration, les plats préparés, les transports, les travaux de rénovation dans l'ancien... Le taux réduit devrait, quant à lui, être abaissé de 5,5% à 5%. Il concerne les produits de première nécessité en particulier la nourriture, les cantines scolaires, l'énergie...

Pour la CGT, cet impôt est particulièrement injuste. Tout le monde paye de la TVA mais elle n'est pas liée aux revenus. Ce qui a pour conséquence de faire peser plus lourdement dans le budget des ménages modestes que dans celui des plus riches. La TVA représente pourtant, à elle seule, la moitié des recettes de l'État loin devant l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu.

La CGT se prononce donc pour une baisse réelle et sensible de la TVA avec, par exemple, un taux normal à 15% et la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité.

Mais de la même manière que pour l'éco-taxe, la fiscalité ne peut pas être révisée par petit bouts, indépendamment les uns des autres. Sinon, elle est à la merci des lobbies divers et variés et finit par profiter aux plus riches.

La CGT réclame une grande réforme pour plus de justice fiscale basée principalement :

- Sur une baisse de la TVA,
- Sur l'augmentation de l'impôt sur le revenu avec la création de nouvelles tranches d'imposition allant jusqu'à 75%,
- Sur la taxation des revenus du capital à hauteur de ceux du travail,
- Sur une révision complète de la fiscalité locale,
- Sur une profonde réforme de la fiscalité des entreprises qui actuellement avantage nettement les plus grandes,
- Sur la mise en place de moyens suffisants pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Sans cette vision d'ensemble, la fiscalité restera un instrument au profit des plus puissants au détriment des plus démunis.

- Il n'y a pas eu de revalorisation du SMIC en juillet dernier, près de 3 millions de salariés sont concernés, il faudrait attendre 2014.
- 50 % des salariés français gagnent moins de 1695 €
- 2 millions, c'est le nombre de chômeurs inscrits à Pole emploi depuis au moins 1 an, + 14 % sur 12 mois.

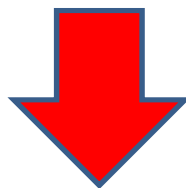
Développer l'équité de contribution entre employeurs

Actuellement, les entreprises ont toutes le même taux de cotisations sociales, quel que soit leur secteur d'activité et leur comportement à l'égard de l'emploi. Par exemple, Total paye le même taux de cotisation qu'une petite entreprise du bâtiment alors que les salaires représentent 40 % de sa valeur ajoutée, et plus de 75 % pour celle du bâtiment. De même, une entreprise qui crée des emplois stables et qualifiés cotise au même niveau qu'une entreprise qui ne cesse de licencier, multiplie les CDD et les contrats d'intérim.

C'est pourquoi la CGT propose que le taux de cotisation dépende à la fois de la part des salaires dans la valeur ajoutée : une entreprise dans laquelle cette part est élevée cotiserait proportionnellement moins qu'une entreprise dans laquelle cette part est faible. De même, une entreprise qui développe l'emploi cotiserait moins qu'une entreprise qui multiplie les licenciements et développe les emplois précaires.

La CGT propose aussi d'élargir l'assiette de cotisations sociales des entreprises aux éléments qui y échappent actuellement ; certaines formes de rémunération (stock-options, épargne salariale) et les revenus financiers qui sont développés sous formes de placement au détriment de l'investissement productif.

La CGT force de proposition Syndiquez-vous



Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM: _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____

Bulletin à renvoyer à La CGT – 31 bd du Portugal – CS 90837 – 35208 RENNES CEDEX 2,
téléphone : 02 99 79 44 47, fax : 02 99 79 22 59, courriel : ud35@cgt.fr www.cgt35.fr